



Impression
Mairie de PLEUGUENEUC

LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

LE QUINZE DU MOIS

☎ : 02.99.69.40.47
Fax : 02.99.69.45.80
Mail : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

NOVEMBRE 2011
N° 64

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Absents excusés : Mme Houit (procuration donnée à M. Blanchard), Mlle Grimbelle (procuration donnée à M. Régeard), M. Lefeuvre (procuration donnée à M. Deshayes), MM. Sauveur et Bedel.

I- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2010

Conformément à la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Syndicat des Eaux de la Région Tinténiac-Bécherel a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable concernant l'exercice 2010. Celui-ci est commenté par M. DESHAYES, délégué du Syndicat des Eaux. Le bilan fourni par le service eau et diversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

➤ **Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel concernant l'exercice 2010 du Syndicat des Eaux.**

II- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - EXERCICE 2010

Le rapport annuel sur l'exploitation des services publics de collecte et de traitement des ordures ménagères doit être présenté aux Conseils Municipaux des communes membres et être également tenu à la disposition du public. Celui-ci est commenté par M. BARBY et M. CROQUISON, délégués du SMICTOM.

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel de l'exercice 2010 du SMICTOM de TINTÉNIAC.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2011

Absents excusés : Mme Gascoin (procuration donnée à Mme Houit), Mlle Grimbelle, M. Lefeuvre (procuration donnée à M. Régeard), M. de Lorgeril (procuration donnée à M. Blanchard), M. Masson (procuration donnée à M. Montigné), Mme Roze, M. Ruellan (procuration donnée à M. Deshayes).

I- INSCRIPTIONS AU PROGRAMME DES PLANTATIONS DES HAIES BOCAGÈRES 2012

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour la campagne 2012.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils minimaux suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour les plantations de nouvelles haies et 50 ares maximum pour les bosquets,
- Il est possible de restaurer ou de prolonger une haie existante. Dans ce cas, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant,
- La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion des sols ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager,
- Les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies),
- Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien.
- Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable.

➤ **Les inscriptions sont à effectuer en mairie avant fin février 2012.**

II- RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SAUR)

M. Croquison, Adjoint au Maire, présente la synthèse de fonctionnement du service public de l'assainissement collectif 2010. Ce dernier a été satisfaisant mais des arrivées d'eaux parasites sont observées en périodes pluvieuses. La charge organique reçue représente 47 % de la capacité nominale des ouvrages.

L'exploitant demande l'automatisation du relevé journalier du débitmètre.

Suite à la mise à jour du plan d'épandage (défection d'un exploitant partant à la retraite), la police de l'eau demande, quant à elle, une réactualisation complète de ce dernier.

- ***Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAUR concernant la mise en place de contacts pour l'asservissement des préleveurs au débitmètre et l'automatisation du relevé journalier du débitmètre pour un montant de 787 € HT. Il valide, par ailleurs, l'offre de la société VALBÉ, filiale de la SAUR, relative à la réactualisation complète du plan d'épandage des boues de la station d'épuration, pour un montant de 1 280.63 € HT.***

III- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012

M. le Maire ayant donné lecture du rapport de la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement, propose une actualisation des tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2012. Ces derniers n'ont pas été valorisés depuis 1995. Un diagnostic du réseau des eaux usées est en cours. Des travaux de mise aux normes et de remplacement de canalisations sont à prévoir.

Considérant ces éléments budgétaires, pris en charge par les 400 foyers reliés à la station d'épuration,

- ***Le Conseil Municipal (M. Patrice SAUVEUR s'abstient), décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2012, comme suit :***

- Part variable communale : le m³ d'eau consommée (0.60 € HT en 2011) passe à 0.62 € HT
- Part fixe communale : l'abonnement annuel (13.26 € HT en 2011) passe à 23.16 € HT

IV- POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMUNES INTERMÉDIAIRES (de 1000 à 3000 habitants)

La démarche de mise en place d'une politique de soutien aux huit communes intermédiaires a été élaborée par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Chaque commune disposera ainsi de son enveloppe financière et pourra la mobiliser pour l'ensemble des projets entrant dans son domaine de compétence, pour la période 2011-2013.

Compte tenu de la clé de répartition (part fixe et part variable selon la population, la superficie, le taux de modulation ...), M. le Maire précise que la Communauté a attribué à notre commune 261 155 € sous la forme d'un fonds de concours lors de l'Assemblée Communautaire du 29 septembre 2011.

- ***Le Conseil Municipal valide cette convention cadre.***

V- CONVENTION DE RÉALISATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS L'ANCIEN PATRONAGE DU PRESBYTÈRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réalisation de deux logements locatifs sociaux dans l'ancien patronage du presbytère. Il convient ainsi de passer une convention fixant les droits et obligations respectifs de la Commune et de SA HLM La Rance, et notamment les conditions dans lesquelles cette dernière réalisera (sous le contrôle de la commune), les constructions, objets de la convention et en assurera la gestion.

- ***Le Conseil Municipal accepte cette dernière.***

VI- GARANTIE D'EMPRUNT LOGEMENTS LOCATIFS – PROGRAMME « LE PRESBYTÈRE » ET PROGRAMME « LES JARDINS DU PRESBYTÈRE »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les dix logements locatifs au presbytère, SA HLM LA RANCE a décidé de contracter un emprunt d'un montant total de 545 767 € auprès de la Caisse des Dépôts pour lequel il est demandé à la commune de se porter garant, comme le veut le protocole.

- ***Le Conseil Municipal (M. Patrice SAUVEUR s'abstient), accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat du prêt susnommé.***

VII- ÉTUDE SOMMAIRE POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX : COURS NOGUES ET RUE DE BELLEVUE

M. le Maire rappelle la volonté de la commune de poursuivre les travaux d'effacement des réseaux aériens, Cours Nogues et rue de Bellevue. Le Syndicat Départemental d'Électrification a transmis l'étude sommaire accompagnée du tableau de financement concernant cette opération d'effacement des réseaux. Les subventions relatives à cet effacement sont attribuées sous réserve que tous les réseaux aériens soient effacés (éclairage public, téléphone). La part communale des travaux de raccordement électrique est fixée à 19 981 € TTC.

- ***Le Conseil Municipal sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Électrification d'Ille-et-Vilaine la réalisation de l'étude détaillée du secteur présenté ci-dessus.***

VIII- LOCATION DU GARAGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- ***Le garage de l'ancienne Poste étant disponible et réhabilité, le Conseil Municipal fixe le montant de la location annuelle à 240 €.***

IX- TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE : FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplace la taxe locale d'équipement (TLE), la participation voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012 pour toutes les constructions, réhabilitations et extensions.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

- ***Le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal et revoit le montant de la participation pour raccordement à l'égout et certains abattements et exonérations afin de maintenir le même coût pour l'usager.***

INFORMATIONS DIVERSES

ÉLAGAGE DES ARBRES SURPLOMBANT LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Conformément à l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les propriétaires des terrains sont tenus d'élaguer ou d'abattre les arbres présentant un risque ou une gêne pour la sécurité de la circulation (rétroviseurs cassés, peinture rayée, bâches déchirées...). Liste non exhaustive des voies concernées :

- Route de la Chapelle aux Filtzméens en partant du Gage,
- Carrefour de la Chenairie vers le Perquer,
- Route du Champ Lizou (entre le Gage et la Ville Hue),
- Route de la Revelinais aux Bois aux Moines,
- Ancienne ligne de chemin de fer, arrivée à La Motte Linon

- ***La Municipalité compte sur votre collaboration. La responsabilité des propriétaires est engagée.***

ÉPANDAGE DES BOUES

En raison d'un épandage agricole, courant octobre dernier, de nombreux habitants ont fait part de leur mécontentement au secrétariat de mairie.

Les odeurs étaient particulièrement nauséabondes voire insupportables. Les distances d'épandage et l'enfouissement des boues n'étaient pas respectés. Le responsable a été avisé de la situation et a essayé d'y remédier mais trop tardivement. Les odeurs ont persisté une semaine entière. Les services de l'eau en ont pris connaissance et ont souhaité consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Des contrôles inopinés seront effectués par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques concernant les travaux de drainage, le non respect des zones humides, les espaces boisés et les talus répertoriés au PLU, ainsi que les distances de désherbage à respecter par rapport aux fossés.

Je ne peux que souhaiter que vous puissiez prendre acte de ce message. Il me serait très déplaisant d'être contraint d'appliquer les sanctions imposées par les administrations concernées. N'oublions pas que nous vivons en société et que la gêne à autrui est toujours désagréable.

André Blanchard

Repas de fin d'année du CCAS pour nos aînés : dimanche 11 décembre 2011

Le CCAS invite tous nos aînés nés avant 1939 au repas de fin d'année avec une participation de 5 €. **S'inscrire en mairie avant le vendredi 2 décembre 2011.** Repas animé par l'orchestre « Galaxie ». Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas du CCAS peuvent s'inscrire. Le prix du déjeuner est de 21 €.

Marché et Spectacle de Noël

Le marché de Noël aura lieu le **jeudi 22 décembre 2011** de 14 heures à 23 heures, **à la salle des sports**. Réservations en mairie. 5 € le mètre linéaire. **Un spectacle de fin d'année « théâtre clown, mime et magie »**, destiné aux petits et grands, est programmé à **16h00 à la salle multifonction**. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous, pleugueneucois et d'ailleurs. Il est offert par la Municipalité.

Inscription sur les listes électorales

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012 ; élections législatives : 10 et 17 juin 2012.

Les nouveaux habitants sont invités à venir s'inscrire avant le samedi 31 décembre 2011, dernier délai. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, Telecom...). Par ailleurs, une refonte des listes électorales est prévue en 2012. Tous les électeurs recevront une nouvelle carte **en mars 2012**.

Déviations de la route départementale n°75 (vers Meillac) en raison des travaux de mise en sécurité au lieu-dit « Baussaine » : **du mercredi 16 novembre 2011 au mercredi 7 décembre 2011**

Dates à retenir...

- **« Rando-détente » - section foyer laïc** : dimanche 11 décembre 2011 - « Les Bois Rochel » à Plouer-sur-Rance et dimanche 8 janvier 2012 – « Dignes et Polders » à Lancieux. Départ place de la mairie à 9 heures.
- **Repas du CCAS**: dimanche 11 décembre 2011 à 12 heures – salle multifonction
- **Distribution des colis** : samedi 17 décembre 2011
- **Marché et spectacle de Noël** : jeudi 22 décembre 2011
- **Bal de la Saint Sylvestre** : samedi 31 décembre 2011 avec Violaine Guenec et Bertrand Bugel. Réservations en mairie.
- **Vœux du Maire** : samedi 14 janvier 2012 à 11 heures – salle multifonction.
- **Soirée repas organisée par le Football Club du Linon** : samedi 21 janvier 2012 à 19h30 à la salle multifonction. Soirée ouverte à tous (participation de 16 €, vins compris et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans). Inscriptions auprès de Daniel Régnault au 06.71.71.39.80 ou Jérôme Gillet au 06.10.98.48.76.